



CONGES PREVISIONNELS

Acte 1 :



Le 24/03/23, Alliance Police Nationale Marne saisissait le Directeur Départemental au sujet de la note de service sur les modalités d'établissement des tableaux prévisionnels

Acte 2 :



Aujourd'hui le directeur confirme notre lecture de la circulaire relative au plan prévisionnel à savoir un taux de présence à 60% et la possibilité d'inclure jusqu'à 40% d'absents dans le plan prévisionnel.

La mise en application de ces nouvelles modalités sera définie par les chefs de service.

